



Informations

Plan d'aménagement communal – Zone réservée

Séance d'information à la population

Le Conseil général, lors de sa séance du 09 décembre dernier, a accepté la mise en place d'une zone réservée sur le territoire de notre commune. Cette solution temporaire permet à nouveau de construire, sous réserve de certaines conditions.

Ce dossier est à l'enquête publique du 04 février au 07 mars 2011 et le Conseil communal organise une séance d'information à la population, le 24 février prochain à 19 h.00 à l'Aula du Centre scolaire.

Conseil communal dès le 1^{er} février 2011

A la suite de la démission de M. Yves-André Monnier en décembre dernier, le Conseil général, lors de sa séance du 31 janvier 2011, a élu tacitement Conseiller communal, M. Guillaume Pralong du Parti libéral-radical.

Bassin de natation

Qualité de l'eau

Les travaux de mise en conformité sont terminés et la qualité de l'eau contrôlée par notre intendant est bonne.

Nous tenons vivement à remercier chacun et chacune de sa collaboration quant aux mesures d'hygiène prises durant cette période et vous invitons à continuer à les appliquer.

Horaire d'ouverture

Le bassin de natation est ouvert au public :

Lundi de 17 h.00 à 19 h.30 – Mercredi 16 h.00 à 20 h.00 – Jeudi 16 h.00 à 19 h.00 – Vendredi 17 h.00 à 20 h.00 – Samedi de 10 h.00 à 12 h.00 et 15 h.00 à 18 h.00.

Déneigement

La neige fait partie des inconvénients d'une commune située à 850 m. d'altitude, et un tour du Val-de-Ruz après des chutes importantes montre que chaque village peine à se débarrasser du manteau blanc. Toutes les mesures sont prises par notre personnel pour débayer la neige le plus rapidement possible, le plus souvent tôt le matin, ce qui n'est pas sans inconvénient pour les riverains. Une fois l'ensemble des routes dégagées, le déneigement des trottoirs est réalisé afin d'offrir une meilleure sécurité aux piétons. Un seul déneigement du village occupe nos collaborateurs et un aide externe plus d'une demi-journée. Le salage, le sablage, sont effectués au besoin, mais ces opérations ne sont pas toujours utiles en fonction des conditions climatiques. L'administration remercie à l'avance tous les citoyens et citoyennes de leur compréhension et, s'ils procèdent au déneigement de leur terrain privé, les prie de ne pas entreposer la neige sur les trottoirs ou le domaine public.

Taxe chien

Nous remercions les propriétaires de chien qui n'auraient pas reçu de facture de bien vouloir s'annoncer auprès de notre administration communale.

Urbanisme

Les prochaines séances de la Commission d'urbanisme ont été fixées pour le 1^{er} semestre 2011 aux mercredis **23 février, 16 mars, 13 avril, 18 mai et 22 juin.**

Les formulaires de demandes de permis de construire doivent être demandés à l'administration communale et déposés au bureau communal 10 jours avant chaque séance :

L'administration vous renseignera sur la procédure à suivre quant à un changement d'affectation et/ou transformation d'un bâtiment existant.

- **Procédure normale** : toutes nouvelles constructions → **7 exemplaires** ;
 - **Dossiers de minime importance** : cabane de jardin, enseigne non lumineuse , couvert à voiture, véranda non-chauffée... → **4 exemplaires**.

Merci de vous adresser au bureau communal pour toute activité de changement ou transformation d'un bâtiment existante

D'autre part, si le projet est susceptible de toucher un service de l'eau (voir § Service des eaux ci-dessous) **un dossier complet sous format (PDF) doit être transmis au MultiRuz, syndicat qui gère dès le 1^{er} janvier 2011 toutes les questions liées à l'eau et qui vous est décrit ci-dessous.**

Dégradation du domaine public

Chacun désire habiter un village propre et agréable à vivre. Occasionnellement, certains habitants ne respectent toutefois pas le domaine public et provoquent des coûts de maintenance supplémentaire à charge de la communauté. Il s'agit par exemple de débris déposés sur la voie publique, bouteilles vides, sacs en papier et emballages, salissures importantes de routes ou de trottoirs, importants résidus de feuilles ou autres suite à un balayage, dépôts de neige qui mettent en danger les piétons, etc. La remise en ordre par le personnel communal sera désormais facturée à l'auteur de l'incivilité.

Service des eaux

MultiRuz

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le nouveau syndicat régional du Val-de-Ruz - MultiRuz assume la gestion administrative et financière, l'exploitation, l'entretien et la facturation de toute la problématique liée à l'eau sur l'ensemble des territoires des communes de Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars- Saules, Fontainemelon, Fontaines, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Savagnier et Villiers.

Les domaines suivants sont notamment concernés :

- Approvisionnement et distribution de l'eau potable.
- Réseau de défense incendie.
- Evacuation et traitement des eaux usées.
- Evacuation des eaux claires et/ou pluviales.
- Drainages agricoles.
- Cours d'eau.

La responsabilité de cette gestion n'incombe dès lors plus aux communes précitées à partir du 1^{er} janvier 2011.

Pour ce faire, de nouvelles réglementations tarifaires et techniques uniques ont été mises en place. Celles-ci sont téléchargeables sur le site Internet du MultiRuz (www.multiruz.ch). Elles peuvent également être obtenues auprès de l'administration du MultiRuz. Les dispositions communales en la matière qui prévalaient jusqu'au 31 décembre 2010 sont donc abrogées.

Une permanence téléphonique est désormais disponible 24h/24 et 7j/7 tout au long de l'année pour toutes les questions liées à l'eau au 032 886 46 40.

Les Geneveys-sur-Coffrane, le 03 février 2011